

Josselyne ALESSANDRIA

Mathieu RONDONY

Notaires Associés

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Josselyne ALESSANDRIA Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Josselyne ALESSANDRIA et Mathieu RONDONY, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales), 200 rambla Hélios – Tecnosud 2, le 18 octobre 2024 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 40.000.000,00 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Vivien Joël Jean-Michel **CALA**, commercial sédentaire, demeurant à VILLELONGUE-DELS-MONTS (66740) 3 Carrer Del Migjorn, et Madame Gwenaëlle Jacqueline Anne-Marie **VICTOR**, gestionnaire des ressources humaines, demeurant à VILLELONGUE-DELS-MONTS (66740) 3 Carrer Del Migjorn.

Monsieur **CALA** est né à PERPIGNAN (66000) le 4 août 1997,

Madame **VICTOR** est née à ALTKIRCH (68130) le 13 janvier 1993.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 16 avril 2021, enregistré à la mairie de MIRAMAS le 16 avril 2021.

Quotités acquises :

Monsieur Vivien CALA acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Madame Gwenaëlle VICTOR acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

IDENTIFICATION DES BIENS

A BANYULS-DELS-ASPRES (PYRÉNÉES-ORIENTALES) 66300 Lieudit l'Amaure,

Un terrain à bâtir

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	312	L'AMAURE	00 ha 03 a 41 ca

Lotissement

Le **BIEN** forme le lot numéro 23 du lotissement dénommé "LES CAUDALIES".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de la Commune de Banyuls-Dels-Aspres en date du 27 septembre 2022, portant le numéro PA06601522K0001.

Un permis d'aménager modificatif, portant sur l'ajustement des surfaces de certains lots suite à l'implantation parcellaire pendant la phase travaux a été délivré par le Maire de la commune de BANYULS-DELS-ASPRES le 26 avril 2024 sous le numéro PA 066 015 22 K0001 M01.



2553955


Notaires

accueil@66007.notaires.fr

200 rambla Hélios – Tecnosud 2 – 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04.68.34.42.24 – <http://rondonyalessandria.notaires.fr>

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La vente est conclue moyennant le prix principal de CENT QUATORZE MILLE EUROS (114 000,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUINZE EUROS (17 515,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (96 485,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales)
LE 18 OCTOBRE 2024

